



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

École doctorale Montaigne Humanités

## CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Mercredi 23 mai 2017 – SALLE DES ACTES

**Assistent à cette réunion du Conseil de l'École doctorale présidée par M. Sandro LANDI.**

### Représentants des enseignants-chercheurs, personnels assimilés et doctorants :

M. ARAB-FUENTES Rémy, M. BENOÎT Éric, M. BERTRAND Pascal, Mme BLIN Fanny, Mme BOUNEAU Christine, M. CHAPOULIE Rémy, Mme COLLIGNON Béatrice, M. DEVILLERS Olivier, Mme FETNAN Rime, Mme GESLIN-BEYAERT Anne, M. GONZALEZ Aubin, Mme JAMES-RAOUL Danièle, M. KIYINDOU Alain, M. LAURAND Valéry, Mme TAUZIN Isabelle.

### Personnalités extérieures :

M. GENESTE Pascal.

### Personnalités invitées :

M. BOUTOULLE Frédéric, Mme SCHMUTZ Myriam.

-----

<b>Ordre du jour</b>
----------------------

- 1- Validation du procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du 15 février 2017.
- 2- Comité de suivi : bilan et harmonisation des pratiques.
- 3- Charte du doctorat et convention de formation doctorale : volume global et partage des formations.
- 4- Demandes de codirection :
  - Annick MONSEIGNE (MICA).
  - Michael STRAMBOLIS-RUHSTORFER (CLARE).
- 5- Demande d'une nouvelle mention de doctorat :
  - Mention « Etudes culturelles », Martine BOVO.
- 6- Demande de soutenance en langue étrangère :
  - Mlle Ana CANOVAS VIDAL (AMERIBER)
- 7- Droit de vote des doctorants élus lors auditions des contrats doctoraux.
- 8- Journée porte ouvertes de l'ED : mercredi 14 juin 2017.



Ouverture de la séance à 10h00.

**1- Validation du procès-verbal du Conseil de l'Ecole Doctorale du 15 février 2017.**

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

**2- Comité de suivi : bilan et harmonisation des pratiques.**

M. LANDI souhaite harmoniser le fonctionnement des comités de suivi de thèse et rappelle le caractère individuel et l'absence du directeur de thèse dans leur composition.

M. LAURAND souhaiterait que le doctorant ait la responsabilité de la composition de son comité.

M. LANDI approuve cette proposition. Il interroge le conseil sur la périodicité du comité et de son caractère scientifique et déontologique.

M. ARAB explique qu'au sein de son Unité de Recherche, le comité de suivi s'organise autour de « la journée des Doctoriales » :

- Présentation du travail de chaque doctorant devant l'UR.
- Entretien individuel devant le comité de thèse.

Mme JAMES-RAOUL indique que son laboratoire organise chaque année « le marathon des doctorants », lieu des comités de thèse.

Mme BOUNEAU insiste sur la dimension scientifique et déontologique qui doit être conservée. Elle souhaite maintenir une manifestation scientifique lors de laquelle auront lieu les comités de thèse individuels.

Mme TAUZIN s'interroge sur le nombre minimum de membre qui compose le comité.

Mme COLLIGNON rejoint M. LAURAND et approuve les différents choix de statut des membres du comité. La composition de ce comité doit être effective au cours de la première année.

M. DEVILLERS explique la nécessité de la présence d'un membre ex-qualité au sein de chaque comité.

M. CHAPOULIE rappelle qu'il est indispensable que la composition se fasse en collaboration avec les membres du laboratoire afin que le doctorant bénéficie du réseau qu'il n'a pas encore développé en première année.

Mme JAMES-RAOUL rejoint la volonté de garder une très grande souplesse dans la constitution du comité tout en répondant aux exigences de l'arrêté.



M. LANDI propose de rédiger un texte :

« Le doctorant choisit les membres de son comité de thèse durant la première année, avant l'inscription en deuxième année : la proposition résulte du doctorant en concertation avec la direction du laboratoire. Le comité se compose au minimum de trois personnes et peut être modifié en cours de thèse. Il se réunit obligatoirement à partir de la deuxième année de thèse au moins une fois par an. »

**Le texte est approuvé à l'unanimité.**

### **3- Charte du doctorat et convention de formation doctorale : volume global et partage des formations.**

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil de l'Ecole Doctorale.

### **4- Demande de codirection.**

2 demandes de codirection sont à l'ordre du jour :

- Mme Annick MONSEIGNE, MCF en sciences de l'information et de la communication en codirection avec Mme Anne GESLIN-BEYAERT, HDR UBM – MICA.
- M. Michael STRAMBOLIS-RUHSTORFER, MCF en études américaines (CLIMAS) en codirection avec Mme Geneviève SELLIER, HDR UBM – CLARE.

**Le conseil procède au vote :**

- **Mme Annick MONSEIGNE : favorable à l'unanimité.**
- **M. Michael STRAMBOLIS-RUHSTORFER : favorable à l'unanimité.**

### **5- Demande d'une nouvelle mention de doctorat.**

- Mention Etudes culturelles

M. LANDI présente l'argumentaire motivé de Mme BOVO Martine.

**Le conseil accepte à la majorité la nouvelle mention « Etudes culturelles ».**



#### **6- Demande de soutenance en langue étrangère.**

M. LANDI expose la demande de soutenance en espagnol d'une doctorante de Mme Nuria Rodríguez Lázaro.

Cette demande est justifiée scientifiquement car la thèse en poésie hispanique sera publiée aux presses de l'Université de Grenade.

Mme TAUZIN insiste sur la valorisation de la thèse à venir qui sera prioritairement dans la langue de la doctorante. La rédaction en langue espagnole donne une fluidité et une richesse sans égal à la thèse.

**Le conseil accepte à l'unanimité la soutenance en espagnol de la thèse de Mlle Ana CANOVAS VIDAL.**

#### **7- Droit de vote des doctorants élus lors des auditions des contrats doctoraux.**

M. LANDI rappelle que depuis l'an dernier les doctorants élus participent à la sélection des contrats doctoraux en tant qu'auditeurs.

Il propose que ces doctorants élus au Conseil de l'Ecole Doctorale prennent part au vote.

Le doctorants élus ne souhaitent pas participer à ce vote.

**Le conseil de l'Ecole Doctorale refuse à l'unanimité le droit de vote des doctorants élus lors des auditions des contrats doctoraux.**

#### **8- Journée portes ouvertes de l'ED : mercredi 14 juin 2017.**

Mme Chantal DUTHU présente le programme de la journée portes ouvertes de l'Ecole Doctorale qui aura lieu le mercredi 14 juin 2017.

Elle énonce le déroulement de la journée et détaille les différentes interventions.

M. LANDI convie l'ensemble des membres à cette journée.

La séance est levée à 12h00.